

RAPPORT FINANCIER

2019



GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Membres du Comité de Direction	5
1.3 Commissaires aux Comptes	6

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2019.....	7
---------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2019.....	31
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2019.....	72
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2019.....	81
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2019.....	84

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2020	87
--	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	97
---	----

INFORMATIONS GENERALES



1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2015	2021
VICE-PRESIDENTS		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2017	2023
Madame Sophie BOILLIN	2019	2021
Monsieur Rémy LOSSER	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2015	2021
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2018	2023
Madame Marie FISCHER	2019	2025
Madame Brigitte FLEURY	2017	2023
Monsieur Jean-Pierre GROS	2015	2021
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2019	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Philippe THIEBAUT	2020	2021
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2015	2021
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2019	2023
Madame Marie-Pierre CATTET	2019	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2015	2021
Monsieur Jean-Pierre JOST	2017	2023
Madame Aline MENONVILLE	2019	2021

Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2018	2021
Madame Sari VARNEY	2019	2021
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023

ADMINISTRATEURS SALARIES

Madame Carole URBAN	2019	2021
Monsieur Thierry PAYET	2019	2021

1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Didier GUILLAUME	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Santé, CRC et Souscription
Monsieur Jean-Jacques DESPRES	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Exco Socodec	51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Madame Isabelle MARCOU	24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes

2. RAPPORT DE GESTION 2019



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019 CLOS LE 31/12/2019

CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
MUTUELLES
DU GRAND EST

31 DÉCEMBRE 2019

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST



Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2020

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2019 clos le 31 DÉCEMBRE 2019



SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

L'année 2019 confirme le succès de la stratégie engagée depuis plus de trois ans ; les ratios de satisfaction continuent de progresser, le développement commercial atteint un niveau record à plus de 8 M€ grâce à la fidélisation et la conquête de nouveaux clients. Toutefois ces succès s'inscrivent dans un environnement extérieur tant réglementaire, économique, financier et climatique en profonde mutation.

Dans le cadre de la loi Sapin 2 sur la transparence des opérations financières, la forte mobilisation des équipes en 2019 se poursuivra en 2020. La gamme des produits santé a été revue pour prendre en compte les impacts de la réforme 100 % Santé. 2019 a vu également le lancement des travaux préparatoires concernant les nouvelles normes IFRS.

Le contexte économique reste marqué par les nombreuses incertitudes mondiales (accords commerciaux, tensions internationales, Brexit, Coronavirus en fin d'année...) ainsi que par la poursuite de mouvements sociaux en France. Ces éléments ont pesé sur la croissance du PIB français. Celle-ci tombe à 1,20 % en 2019 contre 1,70 % en 2018 et 2,40 % en 2017.

La croissance du nombre d'immatriculation de véhicules neufs continue de ralentir à + 2,30 % contre + 3,30 % en 2018 et + 4,50 % en 2017.

Dans le domaine financier, la poursuite de la baisse des taux obligataires a conduit à une situation inédite avec, en milieu d'année 2019, pour la première fois, des taux de rendement négatifs sur les obligations d'état à moyen terme. Dans un contexte de taux qui semblent devoir rester bas durablement, à contrario, les marchés actions ont retrouvé des niveaux historiquement hauts. Même si cela permet de réaliser d'intéressantes plus-values sur notre portefeuille historique, cet environnement pèse fortement sur notre capacité à réinvestir et la rentabilité de ces réinvestissements.

L'année 2019 a été marquée, en France, par de nombreux événements climatiques (inondations, sécheresse, tornades, tempêtes, violentes chutes de grêle et même un tremblement de terre de magnitude 5). Pour notre caisse, l'évènement climatique nouveau et majeur est la conséquence de la sécheresse sur nos bâtiments.

Premier indicateur de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), le ratio de clients particuliers très satisfaits 2019 est légèrement supérieur à 30 %, confirmant la forte croissance de 2018. Au-delà de cet indicateur phare, l'engagement des collaborateurs et des élus permet à GGE de progresser sur de nombreux items de la satisfaction clients ; ainsi l'indice net de recommandation progresse de 2 points à 23 % mettant GGE en 3^{ème} position sur le marché. A noter que ces améliorations s'inscrivent dans un marché qui progresse également fortement et qui nous oblige à continuer à élever notre niveau de qualité.

Grâce à l'implication de tous (élus et collaborateurs), aux mesures de fidélisation et à la dynamique commerciale, les résiliations sont contenues, GGE tire avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et renforce la fidélisation de ses sociétaires. Cette dynamique de croissance se retrouve au niveau du nombre de sociétaires avec un solde positif de 9 434 sociétaires dépassant le niveau atteint en 2018 (+ 9 044 sociétaires) ; le solde 2017 était de + 1 910 sociétaires.

Dans ce contexte, le développement commercial de la Caisse Régionale (CR) continue de progresser et atteint + 8,2 M€ en 2019 contre + 4,6 M€ en 2018. En quatre années, le développement commercial de GGE a augmenté de plus de 29 M€. En 2019, tous marchés confondus, les gains progressent de 3 M€ et les résiliations continuent de diminuer (- 2,5 M€ net de modifications).

Ainsi, le marché des particuliers est en hausse de + 2,3 M€ par rapport à 2018 à + 3,6 M€. L'activité sur le marché des ACPS est stable avec un solde de + 2 M€. Le marché Agricole (hors récoltes) s'améliore de 0,7 M€ par rapport à 2018 ; y compris récoltes le solde recule de 1,3 M€ mais reste positif à + 0,5 M€. Le marché des Entreprises positif à + 0,2 M€ est en léger recul par rapport à 2018 (+ 0,3 M€). Le marché des Collectivités continue de progresser significativement (+ 1,5 M€) avec un solde de 1,8 M€. Le marché des Grands Comptes, pénalisé l'année dernière par un transfert vers le courtage, s'améliore lui aussi de + 1,6 M€ mais reste toutefois négatif à - 0,2 M€. Le marché du Courtage conserve un solde légèrement positif à + 0,3 M€ (contre + 0,6 M€ en 2018).

La quasi-totalité des métiers contribuent à la croissance du développement à l'exception du métier Récoltes (- 2 M€) avec un retour à la normale en 2019 (hausse exceptionnelle en 2018) et du métier Santé Collective (- 1,6 M€) impacté par la perte en fin d'année de gros contrats. Nous enregistrons une forte croissance en flottes (+ 1,8 M€) dont + 1,1 M€ sur une seule flotte souscrite en début d'année 2019 en Courtage. Les métiers de masse continue de progresser et pour 2019 en premier lieu la Santé Individuelle avec un solde en croissance de + 1,3 M€ et qui redevient positif à + 1 M€. Après une forte croissance en 2018 (+ 2,4 M€), le métier Automobile de tourisme voit son solde

progresser de + 0,5 M€ à + 3,3 M€. Avec un solde de + 1,1 M€, le métier Garantie Accidents de la Vie (GAV) est le troisième métier contributeur en valeur de solde.

Dans le cadre de la refonte de la gamme produits destinée aux professionnels non agricoles, deux nouvelles offres ont été lancées en 2019 (« Professionnels de l'automobile » et « Construire »). Un nouveau système de gestion des flottes a été installé en fin d'année ; les travaux continuent en 2020 avec la préparation de la migration du portefeuille sur le nouveau système.

En fin d'année également a été déployé le nouvel outil de gestion des sinistres (« iSi ») qui apporte de nouvelles fonctionnalités aux gestionnaires, aux commerciaux et bien sûr aux sociétaires, comme par exemple, la déclaration des sinistres en ligne (« e-déclaration »).

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le bilan 2019 marque plusieurs succès.

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 114,8 M€ en progression de 7 % par rapport à 2018 avec l'atteinte de nos objectifs en retraite (+ 25 %) et en prévoyance (+ 6 %) permettant sur ce métier de déclencher une sur-rémunération de 0,1 M€. Et nous avons cessé de perdre des clients (+ 200 contre - 1 800 en 2018). L'activité bancaire se concentre désormais sur la vente de crédits avec une croissance en nombre de près de 13 % (en 2019, 3 132 nouveaux crédits contre 2 774 en 2018).

Après deux années de forte croissance, les activités sur les ventes de services et Expertissimo marquent le pas. Ainsi le nombre d'affaires nouvelles (téléassistance à la personne, box habitat) s'établit à un peu plus de 1 000 (contre 1 440 en 2018) et le nombre de réservations Expertissimo est de 120 contre 153 réservations en 2018.

En 2019, GGE a été plutôt épargné par les phénomènes tempétueux mais a été très impacté par la sécheresse. En effet, alors que nous étions peu concernés par la reconnaissance de dossiers en catastrophes naturelles (CAT NAT) « sécheresse sur bâtiment », les règles ont évolué pour l'examen des dossiers 2018. Ainsi, à partir de mai 2019 et jusqu'en fin d'année, l'intégralité des communes de nos départements ayant déposé un dossier de reconnaissance en CAT NAT au titre de la sécheresse 2018 a reçu un avis favorable soit un peu plus de 1 200 communes pour une charge estimée à 13,5 M€. En 2019, l'épisode de chaleur et de sécheresse a impacté, encore plus qu'en 2018, notre région ; en l'absence de reconnaissance et en concertation avec le groupe, nous avons, sur la base de modélisation tenant compte de nos expositions, provisionné dans nos comptes une charge de 19 M€.

A contrario, après une année 2018 fortement marquée par la survenance de sinistres excédentaires (7 sinistres pour 35,4 M€), nous n'avons enregistré que 2 sinistres en 2019 pour un total de 8,5 M€.

Toutefois, cette amélioration a été en partie compensée par une sinistralité « Incendie » particulièrement importante ; nous avons enregistré en 2019 près de 110 incendies graves (coût compris entre 150 K€ et 2 M€) contre seulement 82 en 2018 avec une charge en hausse d'environ 20 M€.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit ainsi à 71,70 % en amélioration de 0,3 point par rapport à 2018, dont 4,7 points du fait de la moindre survenance de sinistres excédentaires compensée par les dégradations de 1,9 point des risques Climatiques et 2,9 points des sinistres Incendie.

Les variations de sinistres antérieurs, malgré le rechargement de 13,5 M€ au titre de la sécheresse sur bâtiments, restent à un niveau élevé du fait de volumes encore importants de bonis enregistrés en 2019 sur des dossiers excédentaires en auto RC et du changement de tables de provisionnement statistique en Assurances de la Personne (ProvAP). Les résultats des rentes sont impactés par la baisse des taux et représentent en 2019 une charge de 1,7 M€ (contre un produit de 0,5 M€ en 2018).

Le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) (y compris rétrocessions) représente une charge de 52,2 M€ contre 66,3 M€ en 2018. La baisse de la cession s'explique par la part importante cédée sur le risque CAT NAT compensée par une moindre cession en quote-part du fait d'une sinistralité Tempête en forte amélioration et d'une moindre survenance en nombre de sinistres excédentaires ; ceci permettant une forte augmentation du montant de la participation aux bénéficiaires qui s'établit à + 2,6 M€ contre + 0,5 M€ en 2018.

Au total, la marge technique après réassurance s'établit à 146,6 M€ (soit 24,10 % des cotisations acquises) en amélioration de 1 point par rapport à 2018.

La hausse des frais généraux est limitée à 1,80 % (soit une charge de 2,6 M€). Le ratio de frais généraux s'améliore également grâce au retour à la croissance du chiffre d'affaires et s'établit à 23,20 % des cotisations acquises (contre 23,70 % en 2018).

Les produits financiers s'élèvent à 18,6 M€ en 2019 en recul de 3,4 M€ par rapport à 2018 qui avait bénéficié d'un produit exceptionnel de 3,4 M€ de cession des titres Groupama Holding réalisé lors de la transformation du Groupe en GMA. Dans un contexte de revenus obligataires toujours en baisse, la caisse a profité de la hausse des marchés en fin d'année 2019 pour réaliser une plus-value supplémentaire de 1,4 M€.

Le résultat exceptionnel reste un produit de 0,5 M€ contre 1,8 M€ en 2018 (rappel : récupération d'un excédent de charges sociales de 1,6 M€ trop versé dans le contexte de la fusion entre 2014 et 2018).

Le résultat après impôt s'établit à + 13,5 M€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 23,9 M€ (7,2 M€ en 2018).

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 619,9 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 608 M€ contre 584,5 M€ en 2018, soit une progression de + 4,02 %. Le chiffre d'affaires exercice pur progresse de + 4,08 %. Les cotisations sur antérieurs représentent 5 M€ contre 5,5 M€ en 2018.

L'exercice 2019 a vu l'intégration des cotisations Amaline au 31 décembre 2019. Les cotisations de ce portefeuille s'élèvent à 3,6 M€ dont 3,4 M€ sur l'exercice pur. Il s'agit principalement de contrats Auto-tourisme (2,2 M€) et Habitation (1,0 M€).

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'Automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 169,9 M€ contre 159,3 M€ en 2018 affichant une croissance de 6,60%.

En Automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de 6,70 % dont un aliment tarifaire de 3,10 %. Le développement en nombre se stabilise avec un nombre d'affaires nouvelles 2019 identique à 2018 à un peu plus de 41 300 véhicules. Le nombre de résiliations, grâce aux actions de fidélisation et à une démarche de qualité de service toujours plus grande, progresse moins vite que la croissance du portefeuille ; ainsi le taux de résiliation continue de diminuer à 10,90 % contre 11 % en 2018.

A fin décembre 2019, hors contrats Flottes, 289 839 véhicules Auto tourisme sont assurés à Groupama Grand Est soit 10 700 de plus qu'à fin 2018.

Le chiffre d'affaires des TMA progresse de 2,90 % avec un aliment tarifaire de 2,10 %. Celui de l'Auto entreprise progresse fortement de 10,50 % avec un aliment tarifaire de 3,50 % grâce au fort développement en Courtage et Collectivités.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :

Les garanties Responsabilité Civile (RC) des particuliers progressent de 0,90 % (garantie RC incluse dans le produit Habitation). A noter que la garantie RC des produits Auto est incluse dans le risque Automobiles décrit ci-dessus.

Les assurances juridiques progressent de 5 %, portées en grande partie par les garanties Protection Juridique vendues avec les produits Habitation et Automobile de tourisme.

Assurances de personnes (y compris santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 3,80 % à 168,7 M€. Cette croissance est portée par la GAV avec + 12,60 % à 10,9 M€ et la santé individuelle avec + 3,30 % à 114,1 M€. A noter un faible recul de la Prévoyance Individuelle hors GAV de 0,20 % à 17,0 M€.

En Santé, le solde en nombre de contrats connaît une forte progression (+ 3 804 contrats, soit + 3,90 %) comme en valeur (+ 0,90 %). Les fortes résiliations subies en fin d'année impacteront la croissance des assurances Collectives seulement en 2020 ; en 2019, la partie Prévoyance augmente de 11,60 % à 1,6 M€ tandis que la partie Santé augmente de 7,10 % à 11,7 M€.

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires est de 20,6 M€ en augmentation de 2 % par rapport à 2018 (20,2 M€) contre un recul de 1,50 % en 2018.

L'augmentation est principalement portée par la RC Construction ainsi que le volet RC des Professionnels inclu dans les produits Flottes et compense le recul observé sur les risques Dommages Entreprises et Risques Agricoles.

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires augmente de 0,70 % à 70,8 M€ en 2019 contre 70,4 M€ en 2018. La croissance est portée par les risques Tempête et CAT NAT avec respectivement + 2,60 % à 25,1 M€ et + 3 % à 18,3 M€. A contrario, les risques Récoltes reculent de 2,50 % à 27,5 M€.

Risques incendie et dommages :

Les risques Incendie et Dommages représentent un chiffre d'affaires de 125,3 M€ en augmentation de 3,10 %. Le risque Incendie progresse de 1,30 % à 74,7 M€ tandis que le risque Dommages progresse de 5,90 % à 50,6 M€. La hausse est principalement portée par les métiers Habitation et Dommages Collectivités qui progressent respectivement de 4,50 % et 7,30 %.

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 18,5 M€ soit une augmentation de 10,40 % et comprend principalement les risques construction pour 6,5 M€ et l'assistance pour 11,2 M€ (en croissance de plus de 13 % en lien avec le développement sur les métiers Auto-tourisme, Habitation et Santé individuelle).

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice s'améliore de 0,3 point : il s'établit à 71,70 % contre 72 % en 2018.

La charge de Sinistres de l'exercice est de 432,1 M€ en hausse de 15,1 M€ par rapport à 2018 ; le ratio S/C s'améliorant par la croissance des cotisations de 23,9 M€.

L'augmentation de la charge de sinistres s'explique par les évolutions suivantes :

- Tout d'abord une sinistralité Incendie (hors excédentaire) en hausse de 20 M€ qui s'explique essentiellement par la forte augmentation de sinistres entre 150 k€ et 2 M€ dont le nombre est passé de 82 en 2018 à 109 en 2019. Cette

augmentation de la charge représente une dégradation de 2,9 points de ratio S/C 2019 par rapport à 2018 ;

- ✦ Une sinistralité Climatique qui s'est dégradée de 13,3 M€ explique 1,9 point de dégradation du ratio S/C à 59,3 M€. Cette augmentation de la charge se décompose en une augmentation de 6,7 M€ en Récoltes, de 14,8 M€ en CAT NAT et une baisse de 8,3 M€ en Tempête ;
- ✦ Compensée par une sinistralité Excédentaire en forte baisse avec seulement 2 sinistres pour une charge totale de 8,5 M€ contre 7 sinistres pour 35,4 M€ en 2018. Cette baisse permet une amélioration de 4,7 points du ratio S/C 2019 par rapport à 2018. L'année 2019 a été exceptionnelle puisque GGE n'a enregistré aucun sinistre Auto RC excédentaire contre 4 en 2018 (pour une charge de 15,9 M€). Toutefois, à titre de prudence, un Sinistre Excédentaire (XS) statistique a été provisionné pour un montant de 5,39 M€ sur l'exercice 2019.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 71,20 %) :

Pour l'auto RC : La baisse de la sinistralité excédentaire indiquée ci-dessus, (aucun sinistre survenu en 2019 et 1 XS statistique provisionné) explique la forte baisse du ratio S/C qui passe de 90,50 % en 2018 à 75,30 % en 2019. En vision écrêtée de la réassurance, le ratio s'améliore de 8 points à 70,20 %.

Pour l'auto Dommages : Les garanties Dommages Automobiles se dégradent de 1 point à 68,70 % du fait de l'augmentation des coûts moyens non entièrement compensée par la baisse de fréquence.

Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 69,20 % en amélioration de 2,5 points.

Santé (rapport S/C 72,50 %) :

Le ratio s'améliore de 0,8 point par rapport à 2018. Cela s'explique par une amélioration du ratio en Santé Individuelle de 1 point à 71,60 % et une dégradation de 1,3 point à 81,30 % en Santé Collective.

Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 60,50 %) :

L'ensemble des métiers et des risques contribue à la forte amélioration de près de 20 points par rapport à 2018.

Sur le métier GAV, le ratio S/C s'améliore de 23,7 points avec, comme en 2018, deux sinistres graves mais pour une charge de seulement 0,9 M€ contre 1,8 M€ en 2018.

Les autres garanties AP voient leur charge de sinistres baisser de 5,5 M€ suite à la certification de nouvelles tables de maintien utilisées dans le calcul des provisions statistiques (ProvAP). Le ratio S/C 2019 s'établit à 65,90 % contre 84,10 % en 2018.

Incendie (rapport S/C 104,50 %) :

Malgré la survenance en 2019 d'un seul XS pour 3,1 M€ contre 2 en 2018 pour 11,5 M€ (dont 8,9 M€ pour l'explosion du silo de Strasbourg), le ratio se dégrade de 14,2 points lié à l'augmentation du nombre de sinistres entre 150 k€ et 2 M€. L'ensemble des branches présentent des ratios dégradés allant de 98 % à 107 %. Les dommages Agricoles et Collectivités sont les plus impactés par la dégradation en 2019.

Autres dommages (rapport S/C 51,30 %) :

Les résultats sont quasi identiques à 2018 avec un ratio S/C qui baisse de 0,2 point ; seuls les dommages Pro hors Agri se dégradent (+ 2,5 points).

Sur le périmètre total des garanties Incendie et Dommages, les résultats se dégradent de 8 points avec un ratio S/C origine à 83 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 37,10 %) :

Le ratio S/C est très bon même s'il connaît une dégradation de 6 points par rapport à 2018 (+ 2,1 points en Assurance Juridique et + 13 points en RC).

Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 46 %) :

L'absence de sinistre excédentaire en 2019 explique la forte baisse du S/C de 86,20 % en 2018 à 46 % en 2019. Pour rappel, l'explosion du silo de Strasbourg avait généré aussi un sinistre RC excédentaire pour un montant de 8,1 M€.

Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 109,10 %) :

L'année 2019 affiche une charge de 30 M€ dont 20 M€ de grandes cultures et 10 M€ de gel plus grêle sur vignes contre 23,3 M€ en 2018, soit une augmentation du ratio S/C de 26,50 %.

Tempête (rapport S/C 40,80 %) :

La charge de sinistres est en baisse de 8,3 M€ entre 2018 et 2019, ce qui explique la baisse du ratio S/C de près de 35 points. Pour rappel, l'exercice 2018 avait été marqué par la tempête Eleanor pour une charge de 10,9 M€.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 104,50 %) :

La charge 2019 est de 19,1 M€ en 2019, en quasi-totalité liée à l'estimation de l'évènement de sécheresse sur bâtiments.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de RC aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés ; pour 2019, la variation de ces postes représente une charge de 1,4 M€ (contre 1,7 M€ en 2018).

Hors Construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 27 M€.

Comme en 2018, mais à un niveau moindre, cette variation provient essentiellement des risques Auto & RC Vie Privée qui affichent un boni total de 21,2 M€ dont 12,2 M€ de bonis sur des dossiers excédentaires (avec en particulier un dégagement de + 6,1 M€ sur un dossier de 2016).

Les tables de provisionnement statistiques en Assurances de la Personnes ont été revues en 2019 pour l'ensemble des Caisses Régionales dans le cadre d'une procédure de certification ; cela conduit à enregistrer en 2019 un dégagement exceptionnel de + 2,5 M€.

Pour le risque Incendie, nous enregistrons une hausse des dégagements de 4,5 M€ avec le glissement des exercices dans le cadre de la méthode actuarielle retenue pour ce risque.

Sur les branches climatiques, GGE enregistre un rechargement net de 12 M€ en 2019 contre un dégagement de 2 M€ en 2018, avec l'impact du rechargement lié à la reconnaissance des dossiers sécheresse sur bâtiments 2018 pour 13,5 M€. A noter un dégagement de 3,4 M€ suite à la clôture des dossiers concernant les aléas sur les vignes.

Les rechargements Dépendance représentent une charge de 3,1 M€ (contre 3,6 M€ en 2018).

1.4 - REASSURANCE

La principale modification de partie technique du traité de réassurance 2019 concerne l'intégration du portefeuille Amaline pour prendre en compte la neutralisation de l'impact sur le compte de résultat : les cotisations ainsi que les sinistres sont cédés à 100 %.

Globalement, le solde (avant rétrocession) 2019 s'établit à - 50 M€ soit - 8,20 % des cotisations acquises. Il était de - 64,4 M€ en 2018 et - 81,9 M€ en 2017.

Le taux de cession moyen de primes nettes de commissions est en légère augmentation passant de 31,30 % à 31,80 % avec l'impact de la cession à 100 % de la part des cotisations Amaline et l'impact année pleine du transfert de la cotisation de la Fédération Nationale Groupama jusqu'ici comptabilisée en frais généraux. Rappel : le transfert est économiquement neutre car calculé sur la même assiette de cotisation (rappel taux = 0,20 % des cotisations acquises).

Les cessions de sinistres tous exercices sont en hausse de 19,4 M€ (137,7 M€ contre 118,3 M€ en 2018) avec l'impact des cessions des risques CAT NAT pour plus de 22 M€ et des risques récoltes pour 4 M€. Cette augmentation est en partie compensée par la moindre cession de sinistres excédentaires et Tempête.

Ces deux derniers éléments, combinés aux dégagements sur l'Assurance de la Personne, permettent un net recul de nos cessions quote-part entrant dans le calcul de la participation bénéficiaire ; celle-ci s'établit à + 2,6 M€ en 2019 contre seulement + 0,5 M€ en 2018.

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre Caisses Régionales des risques reste négatif à 2,2 M€ contre - 1,9 M€ en 2018.

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,8 M€ contre 3,6 M€ en 2018.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 0,7 M€ liée à la hausse des provisions de sinistres,
- Provision pour risques croissants : dotation de 0,2 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance,
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,7 M€,
- Provision pour risques en cours : reprise de 1,4 M€ via reprise totale sur le risque automobile RC et dotation sur les risques Cat Nat et Dommages professionnels,
- Provision d'égalisation : reprise de 2 M€ sur la Cat Nat. Le stock est de 16,2 M€.

La variation totale des autres provisions représente un produit de 1,9 M€.

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de - 1,7 M€ (+ 0,5 M€ en 2018) avec une entrée de capitaux constitutifs de 10,2 M€ (contre + 14 M€ en 2018) et une progression des provisions mathématiques de 3,8 M€.

La provision d'équilibre des rentes est reprise pour 0,9 M€ (contre - 2,4 M€ en 2018) en compensation de la baisse des taux d'intérêts.

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

La croissance mondiale a connu un fort ralentissement durant l'année 2019 (+ 2,90 %) soit le rythme le plus faible depuis la crise financière de 2009.

Les raisons sont nombreuses :

- les incertitudes liées au Brexit qui s'est vu reporté 3 fois durant l'année et qui n'a toujours pas eu lieu,
- le conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis, qui a entraîné une hausse des tarifs douaniers et entamé la confiance des entreprises,
- les conflits géopolitiques entre les Etats-Unis et les pays de l'Europe et du Moyen-Orient, qui ont participé au ralentissement du commerce mondial.

L'Europe a subi une forte révision à la baisse de sa croissance pour finir l'année à + 1,20 %, notamment due à sa première économie, l'Allemagne, qui a connu la révision à la baisse la plus forte avec une croissance qui n'a pas dépassé 0,50 %. L'Italie qui a frôlé la crise avec une croissance à 0 %. La France a réussi à garder une croissance moyenne de 1,30 %.

Les Etats-Unis, qui connaissent l'un des cycles de croissance les plus longs de leur histoire, sont arrivés à 2,40 % de croissance annuelle. Quant à la Chine, sa croissance a reculé pour atteindre 6 %, niveau le plus bas depuis 17 ans.

L'inflation globale est restée assez basse dans les pays développés en raison du ralentissement économique. L'inflation sous-jacente est restée modérée également, malgré un marché du travail au plus haut et une progression des salaires. L'Europe est très loin de son objectif de 2 %, et malgré toutes les mesures prises durant l'année, elle n'a pas dépassé 1,20 % (sous-jacente à 1,10 %). Les Etats-Unis ont réussi à atteindre 2 % d'inflation annuelle.

Le prix du baril s'est montré très volatil durant toute l'année. Dans le but de stabiliser le cours du pétrole, les membres de l'OPEP ont reconduit leur accord qui limite la production mondiale, jusqu'à mars 2020 minimum.

Dans le contexte des tensions politiques et des taux bas, l'or a été très volatil également et il est devenu la valeur refuge durant l'année.

Evolution des marchés actions

Le marché action a surperformé durant toute l'année 2019. Il a atteint des points historiquement hauts (par exemple, le CAC 40 a bondi de plus 26 % depuis le 1^{er} janvier 2019) et a été conduit au-dessus des niveaux suggérés par les fondamentaux macroéconomiques, et malgré leur prévision d'une probable récession notamment en Allemagne et aux Etats-Unis. La politique monétaire menée par les banques centrales a conduit à l'abondance de liquidités sur le marché et a poussé les investisseurs à la recherche de la rentabilité en changeant leur perception du risque.

Evolution des marchés de taux

La politique monétaire s'est montrée très accommodante durant cette année, les baisses fréquentes des taux directeurs et des taux négatifs ont eu des effets néfastes sur les taux des emprunts d'Etats qui ont baissé aux Etats-Unis, en Europe et au Japon.

En 2019, la Fed a baissé trois fois de 25 points de base son taux directeur (soit une baisse de 0,75 % sur l'année) en raison du ralentissement de la croissance mondiale, de la faible inflation et de l'environnement international fragile. Cette action a très bien soutenu la consommation des ménages, qui à son tour était l'unique soutien de la croissance américaine, face à l'investissement des entreprises inexistant.

Pour la Banque Centrale Européenne (BCE), l'année a débuté dans les conditions difficiles, l'assouplissement monétaire mis en place en 2015 s'est essoufflé, l'économie a continué à ralentir, et l'objectif d'inflation de 2 % s'est encore éloigné. Dans le contexte des taux négatifs, la BCE a continué d'injecter des liquidités sur le marché. Elle a également instauré des prêts ciblés pour les banques et les entreprises à 0 % sans limite (TLTRO 3). En septembre, le taux de dépôt a été abaissé pour atteindre - 0,50 %.

La Banque du Japon (BoJ) laisse sa politique monétaire inchangée, c'est-à-dire ultra-accommodante et envisage même de pousser ses taux d'intérêt en territoire encore plus négatif.

La politique monétaire de la Banque d'Angleterre (BoE) est restée inchangée durant l'année. Elle a maintenu son taux directeur à 0,75 % ainsi que son programme de rachat d'actifs.

Evolution des marchés de crédit

En zone euro, les primes sur le crédit « Investment Grade » restent stables et la performance des indices est surtout liée à la baisse des taux. Les obligations « High Yield » bénéficient largement du regain d'appétit pour le risque avec des primes de risque qui se sont contractées sensiblement. Ces contractions restent néanmoins proportionnellement moins fortes que celles observées lors des précédentes annonces d'assouplissement monétaire en raison d'un contexte de crédit moins favorable (augmentation des leviers des entreprises, baisse de la trésorerie disponible, baisse des niveaux de marge).

Gestion financière

Les marchés ont fortement rebondi depuis fin 2018 et les niveaux de volatilité se sont normalisés. Cela a permis de réaliser des plus-values : vente de 7,3 M€ d'actifs pour 4,3 M€ de plus-values. Cependant, ce brusque retournement a empêché d'investir dans les fonds actions et les produits structurés à sous-jacent actions.

L'exposition aux actions diminue de 4,3 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2019, via des ventes à hauteur de 5,5 M€ et un renforcement de position de 1,1 M€ lors d'une opération de vendu-acheté sur un même fonds. Néanmoins, la valeur boursière du stock a augmenté de 22,70 %.

En produits de taux, un fond avec la stratégie Break Even Inflation a été cédé à cause de la baisse des taux core et du recul marqué des anticipations d'inflation depuis la fin 2018, se soldant par des moins-values à hauteur de 123,7 K€.

Plusieurs remboursements de produits structurés à sous-jacent actions sont intervenus au cours de l'année 2019 pour 17 M€ tandis que des achats de fin 2018 débloqués en 2019 ont été réalisés pour 6 M€ : l'exposition a baissé ainsi de 47 M€ à 36 M€. En parallèle, les investissements ont été faits dans les produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti pour 17 M€.

Des dépôts à terme (DAT) et des bons à moyen terme négociables ont été souscrits pour 4 M€ (durée de placement : 3 ans, Taux de Rendement Actuariel (TRA) : 0,10 %), 5 M€ (0,2% renouvelable tous les mois) et 9 M€ (durée de placement: 3 ans et 5 ans, TRA : 0,45 % et 0,70 % respectivement). Des DAT ont été également renouvelés pour 6 M€ (sur 3 ans à 0,1%) et 20 M€ (sur 5 ans à 0,7%) permettant de reporter les liquidités dans le temps.

Les liquidités en portefeuille sont de 163 M€ et pèsent 16,7 % des actifs totaux en fin d'année, contre 15,6 % en 2018. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0,07 %.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 16,8 M€ fin 2018 à 27,04 M€ fin 2019. Cela s'explique par la forte baisse des taux en 2019. Les remboursements des

titres obligataires gérés en mandat se montent à 20,7 M€. Les investissements ont été faits principalement à la fin d'année, le montant total est de 10,8 M€.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 14,57 M€ (contre 17,53 M€ en 2018) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 7,5 M€ contre 8,7 M€ en 2018,
- revenus et plus-values des actions et OPCVM actions : 4,4 M€ contre 3,1 M€ en 2018,
- revenus sur les titres stratégiques de GMA 1,1 M€ contre 4,5 M€ en 2018 (incluant une plus-value sur la transformation du Groupe de 3,4 M€).

Les charges de gestion des placements atteignent 0,395 M€ et sont stables par rapport à 2018.

La rémunération des fonds propres que les Caisses Locales ont remontés à la CR s'élève à 527 K€ en 2019 suite aux conditions favorables sur les marchés actions, alors qu'elle a été nulle en 2018.

Le stock des plus-values latentes s'élève de 92,46 M€. Il est en hausse de 14,99 M€ par rapport à 2018, dont les obligations (+ 10,30 M€), les actions cotées (3,67 M€). Cela s'explique par la baisse des taux et la forte hausse des marchés actions.

Gestion immobilière

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 99,7 M€. Hors transactions réalisées, il se revalorise de 0,3 M€ et est réparti comme suit :

- 45,60 % pour le siège et les centres de gestion,
- 22,40 % pour l'habitation (dont 78% dans le Bas-Rhin),
- 18,10 % pour les bureaux,
- 7,60 % pour les agences,
- 5,70 % pour les locaux commerciaux,
- 0,60 % pour les terres/fermes/forêts.

Locaux d'exploitation

En 2019, le maillage agences a continué avec le transfert (fermeture et ouverture dans de nouveaux locaux) des agences de Verny (57), Monthureux sur Saône (88) et de Saône (25).

Des baux ont été signés pour prise en location de nouveaux locaux adaptés aux besoins commerciaux pour transférer les agences de Montier-en-Der (52), Gevrey Chambertin, Frasne (25) et Somberton (21) avec pour certaines des travaux débutés en 2019 et qui aboutiront en 2020.

27 agences ont fait l'objet d'une mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR).

Enfin, 41 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle ou réfection.

Locaux de placement

3 ventes immobilières ont été finalisées en 2019 : l'ancienne agence de Bouzonville fermée en 2018, l'immeuble de Montbeliard (ancienne agence et appartements) ainsi que des bureaux vacants à Metz. Cela représente 0,840 M€ dont 0,588 M€ de plus-values réalisées.

Dans le cadre du plan triennal d'investissement de 12 M€ mis en place fin 2016, des compromis de ventes ont été régularisés début 2019 pour trois locaux commerciaux (deux à Nancy (54) et un à Macon (71)), pour un investissement représentant environ 3,6 M€.

Les investissements en fonds immobiliers débutés en 2017 et poursuivis en 2018 ont continué en 2019 avec l'acquisition de deux fonds gérés par la filiale immobilière du Groupe pour 5,6 M€.

Le taux de vacance des immeubles de placement a augmenté à 11,40 % fin 2019 contre 9,40 % fin 2018, essentiellement via des lots libérés sur les deux immeubles de bureaux à Metz. Des mandats de recherche de locataires sont en cours pour ces immeubles.

Une vingtaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux lourds et de réfection pour 0,7 M€.

Les anciennes agences de Vitteaux (21) et Andelot Blancheville (52) sont à vendre.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 4,9 M€, en progression de 0,9 M€ dont 0,5 M€ de plus-values réalisées.

Les charges de gestion immobilière représentent 1 M€, en hausse de 0,3 M€ sur un an due aux frais d'achat des immeubles et des fonds immobiliers.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 18,6 M€ contre 22 M€ en 2018, soit 3,10 % des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 141,2 M€ contre 138,8 M€ en 2018 affichant une progression de 1,75 %. Avec une progression des primes acquises de 4 %, le ratio de frais généraux nets s'améliore de 0,5 point et s'établit à 23,20 %.

Le total des charges brutes augmente de 2,2 M€ (+ 1,43 %) dont un intéressement en recul (1,2 M€ contre 2,9 M€ en 2018). Hors intéressement, abondement et IFC, les charges brutes sont en progression de 2,6 M€. Les évolutions significatives sont :

- la hausse des frais de personnel de 1,1 M€, essentiellement via la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 1,4 M€ (aucune en 2018),
- la hausse des commissions de courtage (+ 0,5 M€) en lien avec le développement du chiffre d'affaires,
- la progression des réceptions et séminaire (+ 0,2 M€) incluant les séminaires des commerciaux,
- la progression des frais informatiques (+ 1,5 M€ soit + 13 %) à la fois des investissements du Groupe que de GGE,
- Une forte augmentation des engagements sociaux de 1,7 M€ due à la chute des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions retraite,
- L'intégration des frais de gestion transférés par Amaline (1 M€), compensés par une commission de réassurance.

Les commissions reçues se montent à 18,3 M€ en progression de 0,9 M€ :

- la rémunération Vie atteint 12,3 M€ en progression de 0,4 M€ par rapport à 2018,
- la rémunération Orange Bank est de 0,9 M€ en recul de 0,4 M€,
- les autres rémunérations, principalement des allocations CMU et des commissions de distribution, s'établissent à 3,9 M€.

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 99,30 % (baisse de 1,4 point par rapport à 2018).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 0,5 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2019 est bénéficiaire pour un montant de 24,4 M€ contre 19,8 M€ en 2018.

Il représente 4 % du chiffre d'affaires contre 3,38 % en 2018.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste « impôt sur les sociétés » représente une charge de 10,9 M€.

Le résultat fiscal est positif à hauteur de 35,2 M€ (négatif de 0,124 M€ en 2018), l'impôt sur les sociétés de l'exercice est ainsi de 12,35 M€. Les réintégrations fiscales s'élèvent à 8,7 M€, principalement via l'évolution fortement positive des plus-values latentes dans l'exercice (net de la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes) pour 9,6 M€.

Le déficit reportable de 2018 pour 64 K€ a été imputé en totalité sur l'impôt 2019.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 13,5 M€, inférieur à celui de 2018 (18,5 M€).

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de 23,9 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par les opérations intragroupe annulées (- 1,1 M€), par l'évolution favorable des marchés actions impactant les placements classés en *mark-to-market* pour + 4,9 M€ et par les retraitements de taux d'actualisation des rentes en attente et en service pour + 8,2 M€.

2. BILAN AU 31.12.2019

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 533,6 M€, en augmentation de 13,5 M€, soit 87,80 % des cotisations (89,20 % en 2018).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 511,2 M€ en 2019 contre 487,7 M€ en 2018, en augmentation de 23,5 M€. Elles représentent 84,10 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 748,78 M€ au bilan et représentent 841,42 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 92,63 M€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2019	Valeur nette		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier*	60.77 M€	8.12 %	114.93 M€	13.66 %	53.99 M€
Obligations	385.92 M€	51.54 %	412.96 M€	49.08 %	27.04 M€
Actions	23.74 M€	3.17 %	35.00 M€	4.16 %	11.26 M€
Participations	277.03 M€	37.00 %	277.20 M€	32.95 %	0.17 M€
Prêts	1.32 M€	0.18 %	1.32 M€	0.16 %	0.00 M€
TOTAL	748.78 M€		841.42 M€		92.63 M€

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 - Marge technique :

L'année 2019 est la sixième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales et inclut depuis 2015 une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la CR vis-à-vis de GMA.

La marge technique atteint 3,8 M€ soit 47,50 % des cotisations conservées, en légère augmentation par rapport à 2018 (47 %).

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 62,23 % en 2018 à 69,68 % en 2019, impacté fortement par la charge en Cat Nat (+ 29 M€ par rapport à 2018), risque néanmoins non réassuré en Caisses Locales.

Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 47,50 % en incluant l'allocation contre 47 % en 2018 : la conservation des sinistres augmente de 0,1 M€ (baisse sur les risques tempêtes/récoltes mutualisés et hausse sur l'Incendie et l'Automobile) tandis que les cotisations conservées progressent de 3,50 % (0,27 M€).

3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,56 M€, en augmentation de 0,22 M€ par rapport à 2018. Ils représentent 44,40 % des cotisations conservées (43,10 % en 2018), largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. Les frais d'Assemblée Générale représentent la masse la plus importante avec 1,5 M€ suivis des actions de prévention pour 0,8 M€ (dont 0,39 M€ financées par le Fonds de Prévention Régional).

3.3 - Produits financiers :

Les produits financiers 2019 sont de 1,25 M€, en progression de 0,93 M€ par rapport à 2018 et représentent 15,60 % des cotisations conservées (4,20 % en 2017). Ils comprennent :

- le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 0,34 M€,
- les plus-values réalisées dans l'exercice pour 0,495 M€ (dont 0,12 M€ pour les remontées de fonds propres, 0,33 M€ pour couvrir l'impôt sur les plus-values latentes),
- la rémunération des fonds propres consolidés pour 0,53 M€ (aucune en 2018).

3.4 – Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est de - 0,515 M€, dont - 0,541 M€ de remontées de fonds propres pour 5 Caisses Locales.

3.5 - Impôt sur les sociétés :

Il représente une charge globale de 0,835 M€, dont 0,544 M€ sur le résultat et 0,29 M€ sur la variation des plus-values latentes, soit un taux global de 33,29 %.

3.6 - Résultat net :

Il se traduit par un bénéfice de 0,15 M€ contre 0,7 M€ en 2018.

3.7 - Bilan au 31.12.2019 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2019, représentent 21,96 M€, soit 274 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 0,15 M€ par rapport à 2018.

Ces fonds sont placés à près de 68 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 17,5 M€ pour une valeur comptable de 15,25 M€, soit une plus-value latente de 2,25 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie du coronavirus et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 dans la mesure où Groupama Grand Est ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé ne signalait en effet qu'un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Il n'y avait aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus début 2020. Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture.

En outre, à ce stade, l'incertitude sur la durée et l'ampleur de la crise sanitaire ne permet pas d'en quantifier de façon précise les impacts financiers sur les comptes de Groupama Grand Est ou sur ses perspectives d'évolution. GMA et chacune des entreprises du Groupe a mis en œuvre des mesures de continuité d'exploitation (notamment de télétravail) visant à gérer les effets de la pandémie, les perturbations associées et autres risques pour ses activités. Ces mesures ont pour objet de protéger les salariés, d'assurer la continuité de nos offres aux clients et la mise en place d'une gestion appropriée à ce nouvel environnement. Groupama Grand Est comme GMA ont mis en place les indicateurs nécessaires à la mise sous contrôle du Groupe pour surveiller les impacts de la pandémie (i) sur ses activités, (ii) son patrimoine et (iii) sa couverture d'assurance, y compris la couverture en réassurance.

Par conséquent, cet événement postérieur à la clôture, certes significatif, n'est pas de nature à remettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'entreprise, qui a notamment prévalu dans l'élaboration des comptes au 31 décembre 2019.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une année 2019 consacrée à la préparation, le projet GGE 2020 de transformation de la relation client entre dans sa phase opérationnelle et sera déployé, tout d'abord sous forme de pilote, à partir du mois d'avril et généralisé en fin d'année. Comme les années

passées, l'amélioration de la qualité au service du client sera une priorité tant par des initiatives de la Caisse que par la poursuite du déploiement des expériences client du programme national ASC et le déploiement des engagements de services Groupe.

En mai 2020, le portefeuille AMALINE sera effectivement basculé dans le système d'information des Caisses Régionales ; à partir de cette date, nous reprendrons en direct la gestion des contrats et sinistres et nous engagerons, auprès de ces nouveaux sociétaires, des actions de fidélisation et de saturation.

Dans le cadre de la rationalisation et la sécurisation des outils comptables du Groupe, GGE migrera en fin d'année sur une solution commune à l'ensemble des caisses régionales et GMA.

La refonte de la gamme produit destinée aux marchés professionnels non agricoles sera finalisée avec le lancement de l'offre « Assurance Multi-risques Professionnels ». Sur le marché agricole, l'offre Référence sera complétée par un volet lié au monde du cheval (EQUIPASSION). Et surtout en fin d'année, sera lancé un nouveau site de souscription pour les assurances climatiques récoltes. Dans le cadre de notre rôle de Caisse leader sur le domaine « Ma mobilité », GGE mobilise ses équipes pour développer avec GRAA, GMA et G2S un nouveau produit destiné aux 2/3 roues qui doit voir le jour en fin d'année. GGE apportera également sa contribution en tant que co-leader sur le domaine de la relation aux sociétaires et sur le domaine du marché des particuliers.

Les actions de maîtrise des coûts (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude, revue et surveillance du portefeuille) se poursuivent et s'amplifient en 2020 afin de garantir nos marges techniques dans un contexte concurrentiel, climatique de plus en plus exigeant.

Début 2021, l'ensemble des collaborateurs de GGE intégrera le nouvel « Espace Collaboratif Digital » dans le cadre du projet de transformation de la bureautique du Groupe ; les équipes « support » seront fortement mobilisées dès cette année pour préparer la réussite de ce projet.

Enfin, seront engagés en 2020 les travaux de rénovation partielle de notre siège (remise aux normes, amélioration de la gestion des fluides, optimisation des espaces).

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	222					13	17					36
Montant total des factures concernées	4 225 790.91	-78 391.46	-19.77	0.00	-1 065.92	-79 477.15	237 393.11	-82 969.69	2 835.26	405.07	1 397.19	-78 332.17
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	2.16%	-0.04%	0.00%	0.00%	0.00%	-0.04%						
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							4.94%	-1.73%	0.06%	0.01%	0.03%	-1.63%
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	217											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-97 500.22											
	TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 13 465 260,83 € :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts),
Soit 1 346 526,00 € ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts),
Soit 673 263,00 € ;
 - au compte de report à nouveau pour 11 446 872,83 €.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 1 401,00 €, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2019.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, il est proposé à l'Assemblée générale de verser une rémunération globale de 1 095 003,89 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,50 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée générale que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée générale en date du 16 mai 2018 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2019 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2019 atteignent 1 297 K€ :

- 1 153 K€ ont été rachetés le 14 février 2019 soit 2,55 % des montants émis à cette date.
- 143 K€ ont été rachetés le 12 août 2019 soit 0,32 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de certificats mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice s'élève à 876 K€ au 31 décembre 2019.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'année 2020 n'est pas une année d'élection pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est.

Un administrateur ayant présenté sa démission, il sera proposé à l'Assemblée Générale de valider la cooptation d'un administrateur le remplaçant. A ce titre, il rejoindra la 2ème série sortante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- ✦ 2020 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Olivier GALLETZOT ;
- ✦ 2022 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA représentée par Madame Bénédicte VIGNON ;

Il est proposé à l'Assemblée générale le renouvellement pour six exercices du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet EXCO-SOCODEC, à Dijon, 51 avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, représenté par Monsieur Olivier Gallezot.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il est proposé à l'Assemblée générale le renouvellement pour six exercices du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Isabelle Marcou, à Tarbes (65000), 24 rue Georges Magnoac.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4 - ANNEXES

4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	Réel 2018					2019				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR	écrété	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR	écrété
RISQUES	Acquises	origine	origine	RGR		Acquises	origine	origine	RGR	
Auto rc	61 348	55 541	90.5%	47 952	78.2%	65 000	48 913	75.3%	45 623	70.2%
Auto dom. mt	98 001	66 355	67.7%	66 355	67.7%	104 819	71 965	68.7%	71 965	68.7%
AJ & PJ	18 170	6 148	33.8%	6 148	33.8%	19 066	6 839	35.9%	6 839	35.9%
RC particuliers	10 107	2 660	26.3%	2 660	26.3%	10 194	4 006	39.3%	4 006	39.3%
ss total AUTO RC vie privée	187 626	130 703	69.7%	123 115	65.6%	199 079	131 724	66.2%	128 434	64.5%
Autres AP individuel	28 975	22 945	79.2%	22 945	79.2%	29 307	19 423	66.3%	19 423	66.3%
Autres AP collectives	3 052	3 981	130.4%	3 981	130.4%	3 163	1 976	62.5%	1 976	62.5%
Garantie Acc. Vie	9 665	6 584	68.1%	6 584	68.1%	10 881	4 836	44.4%	4 836	44.4%
ss total AP hors SANTE	41 692	33 510	80.4%	33 510	80.4%	43 351	26 235	60.5%	26 235	60.5%
R.C. agri.	6 339	2 479	39.1%	2 479	39.1%	6 310	2 644	41.9%	2 644	41.9%
R.C. des Professionnels non agri.	11 847	14 926	126.0%	8 419	71.1%	12 308	6 761	54.9%	6 761	54.9%
Rc atteinte à l'environnement	2 039	29	1.4%	29	1.4%	2 018	80	4.0%	80	4.0%
S/Total R.C. des Professionnels	20 225	17 434	86.2%	10 927	54.0%	20 635	9 484	46.0%	9 484	46.0%
Incendie / PE agri.	23 917	15 278	63.9%	14 836	62.0%	23 710	25 154	106.1%	24 247	102.3%
Incendie des Particuliers	31 476	32 049	101.8%	32 049	101.8%	32 118	34 415	107.2%	34 415	107.2%
Incendie des Professionnels non agri.	18 319	19 243	105.0%	12 412	67.8%	18 811	18 461	98.1%	18 461	98.1%
Dommmages Agricoles	5 410	2 266	41.9%	2 266	41.9%	5 573	2 314	41.5%	2 314	41.5%
Dommmages Particuliers	31 252	16 982	54.3%	16 982	54.3%	32 981	17 513	53.1%	17 513	53.1%
Dommmages des Professionnels non agri.	11 110	5 350	48.2%	5 350	48.2%	12 028	6 102	50.7%	6 102	50.7%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	121 485	91 167	75.0%	83 894	69.1%	125 219	103 959	83.0%	103 051	82.3%
Branches du 1er Groupe hors santé	371 028	272 814	73.5%	251 445	67.8%	388 285	271 402	69.9%	267 205	68.8%
Santé simple	109 935	79 861	72.6%			113 645	81 382	71.6%		
Santé Groupe	10 952	8 757	80.0%			11 728	9 533	81.3%		
SS Total R. Santé	120 887	88 618	73.3%			125 373	90 914	72.5%		
Tempête	24 461	18 483	75.6%			25 083	10 226	40.8%		
Récoltes	28 189	23 281	82.6%			27 494	30 000	109.1%		
Catastrophes Naturelles	17 732	4 252	24.0%			18 260	19 084	104.5%		
SS Total risques Climatiques	70 382	46 016	65.4%			70 837	59 311	83.7%		
Construction	6 184	83	1.3%			6 506	35	0.5%		
Dépendance.	24	165	686.3%			30	-	0.0%		
Assistance	9 861	5 070	51.4%			11 160	6 192	55.5%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	730				-	601			
GAREAT	688	-	0.0%			746	30	4.1%		
Autres divers	10	-	0.0%			63	-	0.0%		
SS Total Autres risques	16 768	6 048	36.1%			18 505	6 858	37.1%		
TOTAL hors PSNEM	579 065	413 496	71.4%			603 000	428 485	71.1%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 495					3 648			
EX. En COURS y c. PSNM	579 065	416 991	72.0%			603 000	432 133	71.7%		

4.2 - Compte de résultat

En M€	2018	2019
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	584.5	608.0
croissance CA en %	1.7%	4.0%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-417.0	-432.1
Gestion des rentes	0.5	-1.7
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	-1.7	-1.4
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	37.2	27.0
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-380.9	-408.28
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	1.0	2.8
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	1.0	2.8
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-64.4	-50.0
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>-1.9</u>	<u>-2.2</u>
GROUPAMA SA	-66.3	-52.1
CLAMA	-3.6	-3.8
SOLDE DE REASSURANCE	-69.9	-56.0
% réass / CA	-12.0%	-9.2%
MARGE TECHNIQUE NETTE	134.8	146.6
% Marge technique / CA	23.1%	24.1%
PRODUITS FINANCIERS NETS	22.0	18.6
	3.8%	3.1%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-138.8	-141.3
Ratio FGx / CA	23.7%	23.2%
Résultat avant Op. ex. et IS	18.0	23.9
Résultat exceptionnel	1.8	0.5
RESULTAT AVANT IMPOTS	19.8	24.4
IS	-1.2	-10.9
RESULTAT NET SOCIAL	18.5	13.5

3. COMPTES ANNUELS 2019



ANNEXES

2019

**CAISSE RÉGIONALE
DE RÉASSURANCES
MUTUELLES
DU GRAND EST**

31 DÉCEMBRE 2019

N° 1082 04 06
GROUPAMA GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice.....	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 : Actifs incorporels	13
Note 5 : Placements.....	14
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 : Tableau des filiales et participations.....	18
Note 8 : Créances	19
Note 9 : Créances envers le groupe	20
Note 10 : Compte de régularisation actif.....	21
Note 11 : Variations des capitaux propres	22
Note 12 : Provisions pour risques et charges	22
Note 13 : Dettes	23
Note 14 : Dettes envers le groupe	24
Note 15 : Compte de régularisation passif.....	25
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 : Ventilations des primes	26
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 : Commission de l'assurance directe.....	28
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 : Charge fiscale.....	31
Note 22 : Consolidation	32
Note 23 : Résultat technique par catégorie ministère	33
Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres	37
Note 25 : Evolution des primes acquises et des sinistres.....	37
Note 26 : Personnel	38
Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers	38

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)		Notes	2019	2018
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2	Actifs incorporels :	4	8 890	6 347
3	Placements :	5	750 642	741 808
3a	Terrains et constructions	5-1	54 873	50 661
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5-2	277 080	277 081
3c	Autres placements	5-3	418 689	414 066
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4	Placements des contrats en unités de compte			
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		448 909	430 853
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)		25 378	23 659
5b	Provisions d'assurance vie			
5c	Provisions pour sinistres (vie)			
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		312 486	300 353
5e	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)			
5f	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)			
5g	Provisions d'égalisation			
5h	Autres provisions techniques (Vie)			
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		111 045	106 841
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6	Créances :	8	118 077	123 407
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	8-1	55 795	53 408
6aa	Primes restant à émettre	8-1	5 918	4 269
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8-1 / 8-2	49 877	49 138
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	8-1 / 8-2	4 596	11 814
6c	Autres créances :	8-1	57 686	58 185
6ca	Personnel	8-1	184	179
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8-1	1 313	961
6cc	Débiteurs divers	8-1	56 189	57 046
6d	Capital appelé non versé			
7	Autres actifs :		235 268	197 530
7a	Actifs corporels d'exploitation		8 610	8 291
7b	Comptes courants et caisse		225 782	188 663
7c	Actions propres		876	576
8	Comptes de régularisation - Actif :	10	17 147	16 249
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	10	4 383	4 691
8b	Frais d'acquisition reportés	10	10 412	8 825
8c	Autres comptes de régularisation	10	2 352	2 733
Total de l'actif			1 578 933	1 516 194

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)		Notes	2019	2018
1	Capitaux propres	11	533 584	521 459
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	11	46 583	46 583
1b	Primes liées au capital social			
1c	Ecart de réévaluation			
1d	Autres réserves	11	168 358	165 591
1e	Report à nouveau	11	110 325	95 913
1f	Résultat de l'exercice	11	13 465	18 519
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h	Subventions d'investissement			
1i	Ecart de dévolution		194 853	194 853
2	Passifs subordonnés			
3	Provisions techniques brutes :		960 112	918 521
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)		82 340	75 227
3b	Provisions d'assurance vie			
3c	Provisions pour sinistres (Vie)			
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		697 092	662 978
3e	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)			
3f	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)			
3g	Provisions pour égalisation		19 569	20 886
3h	Autres provisions techniques (Vie)			
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		161 111	159 430
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5	Provisions pour risques et charges	12	12 191	10 187
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7	Autres dettes :		69 993	63 083
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13-1 / 13-2	3 027	3 056
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	13-1 / 13-2	10 720	2 894
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d	Dettes envers des établissements de crédit	13-1	5 406	4 536
7e	Autres dettes :	13-1	50 840	52 597
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	13-1	361	308
7ec	Personnel	13-1	12 384	12 903
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	13-1	15 971	14 506
7ee	Créances divers	13-1	22 124	24 879
8	Comptes de régularisation - Passif :		3 053	2 944
Total du passif			1 578 933	1 516 194

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

en K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
1 Cotisations acquises	619 924	233 563	386 361	376 730
1a Cotisations	626 978	235 282	391 696	379 851
1b Variations des Cotisations non acquises	-7 054	-1 719	-5 335	-3 121
2 Produits des placements alloués	8 511		8 511	9 991
3 Autres produits techniques	14 609		14 609	13 083
4 Charges des sinistres :	-439 396	-140 815	-298 581	-289 882
4a Prestations et frais payés	-405 282	-128 681	-276 601	-285 407
4b Charges des provisions pour sinistres	-34 114	-12 134	-21 980	-4 475
5 Charges des autres provisions techniques	-1 682	-4 204	2 522	-2 755
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-108 992	-34 778	-74 214	-75 163
7a Frais d'acquisition	-92 133		-92 133	-90 600
7b Frais d'administration	-16 859		-16 859	-15 906
7c Commissions reçues des réassureurs		-34 778	34 778	31 343
8 Autres charges techniques	-25 507		-25 507	-25 769
9 Variation de la provision pour égalisation	1 317		1 317	-433
Résultat Technique de l'assurance non vie	68 784	53 766	15 018	5 802

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

		en K€	
Libellés des comptes	Notes	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	15 018	5 802
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	25 048	116 968
3a	Revenus des placements	17 699	18 081
3b	Autres produits des placements	1 441	90 451
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 908	8 436
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-6 103	-94 689
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 271	-1 429
5b	Autres charges des placements	-3 098	-3 174
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-734	-90 086
6	Produits des placements transférés	-8 511	-9 991
7	Autres produits non techniques	3 546	4 124
8	Autres charges non techniques	-4 754	-3 927
9	Résultat exceptionnel	162	1 467
9a	Produits exceptionnels	860	4 597
9b	Charges exceptionnelles	-698	-3 130
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-10 941	-1 235
	Résultat de l'exercice	13 465	18 519

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		en K€	
		2019	2018
1	Engagements reçus	8	10
2	Engagements donnés	-3 346	-682
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-88	-104
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-3 258	-578
2d	Autres engagements donnés		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-3 338	-672

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2019

- L'exercice a été marqué par une progression soutenue des cotisations acquises de + 4 % tant en ABR qu'en AP.

La sinistralité attritionnelle est restée contenue tandis que les sinistres excédentaires ont été peu nombreux (2 pour 8,5 M€ contre 7 pour 35,4 M€ en 2018).

En revanche la sinistralité a été soutenue sur les dossiers moyens (entre 0,5 et 2 M€), notamment sur l'Incendie avec un nombre beaucoup plus important que les années précédentes.

Les sinistres relatifs aux évènements climatiques sur récoltes (gel et sécheresse) sont en augmentation sensible (30 M€ contre 23 M€ en 2018), notamment à cause de la sécheresse.

Celle-ci a pour la deuxième année consécutive touché fortement l'Est de la France avec pour conséquences : un rechargement des provisions sécheresse 2018 de 13,5 M€ et une constitution de provisions pour 2019 à hauteur de 19 M€.

Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 25,5 M€ (contre + 37,7 M€ en 2018), en grande partie cédés au réassureur en ce qui concerne les sinistres excédentaires en auto RC.

- L'Assemblée Générale du 14 mai 2019 a décidé de rémunérer les porteurs de certificats mutualistes à un taux de 3 % *pro rata temporis*, soit 1 340 124,30 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau et versée aux porteurs sous forme de certificats mutualistes lorsqu'ils en ont fait la demande (pour 607 K€).

Les rachats de certificats mutualistes honorés en 2019 atteignent 1 297 K€.

Groupama Grand Est a lancé début septembre un programme de commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus. A fin décembre, ces souscriptions atteignent 390 K€.

Le stock de certificats mutualistes auto-détenus, compte tenu de toutes ces opérations, s'élève à 876 K€ au 31 décembre 2019 contre 576 K€ en 2018.

- Groupama Grand Est a appliqué dans ses systèmes les dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des

provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est de 2 % (contre 2,25 % les exercices précédents) ainsi qu'au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond à 60 % du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base (contre 60 % du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents).

L'impact de ces dispositions sur les provisions mathématiques des rentes en service (diminution des provisions) est estimé à - 1,7 M€ en brut de réassurance et de - 0,7 M€ en net de réassurance.

- Groupama Grand Est a mis en œuvre les nouvelles tables de provisionnement en assurance de personne (tables d'expérience en incapacité et en invalidité) qui ont fait l'objet d'une mise à jour et d'une certification par un actuaire indépendant au niveau du Groupe Groupama.

Les tables d'expérience en invalidité remplacent les tables du BCAC antérieurement utilisées.

L'impact de ces dispositions sur les provisions ProvAP (diminution des provisions) est estimé à - 6,5 M€ en brut de réassurance et de - 5,3 M€ en net de réassurance.

- L'exercice 2019 a été marqué par le transfert de la quote-part de portefeuille de contrats Amaguiz de la société Amaline Assurances.

Ce transfert a été réalisé assuré par assuré en fonction de leur lieu de résidence et de la circonscription géographique de Groupama Grand Est.

Cette opération approuvée par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2019, puis par l'ACPR en date du 19 décembre 2019 et publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019, a été réalisée le 31 décembre 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Amaline a ainsi transféré à Groupama Grand Est les éléments d'actif et de passif de son bilan au 31 décembre 2018 attachés au portefeuille Amaline correspondant au lieu de résidence et la circonscription géographique de la caisse.

Les éléments d'actif et de passif transférés ont été apportés à leur valeur comptable. Le montant des actifs transférés est exactement égal au montant des passifs transférés et s'élève à 6,888 M€.

Cette opération de transfert a été réalisée moyennant un prix de cession de 756 347,10 €

comptabilisé en actif incorporel. Celui-ci fera l'objet d'un amortissement en fonction du taux prévisionnel moyen de résiliation estimé sur le portefeuille.

Enfin un dispositif de réassurance spécifique à ce portefeuille a été mis en place afin de couvrir intégralement jusqu'au 31 décembre 2019 l'évolution de la sinistralité consécutive aux contrats d'assurance transférés et souscrits au cours de l'année.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie du coronavirus et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 dans la mesure où Groupama Grand Est ne se trouve pas en situation d'absence de continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé ne signalait en effet qu'un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Il n'y avait aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus début 2020. Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture.

En outre, à ce stade, l'incertitude sur la durée et l'ampleur de la crise sanitaire ne permet pas d'en quantifier de façon précise les impacts financiers sur les comptes de Groupama Grand Est ou sur ses perspectives d'évolution. GMA et chacune des entreprises du Groupe a mis en œuvre des mesures de continuité d'exploitation (notamment de télétravail) visant à gérer les effets de la pandémie, les perturbations associées et autres risques pour ses activités. Ces mesures ont pour objet de protéger les salariés, d'assurer la continuité de nos offres aux clients et la mise en place d'une gestion appropriée à ce nouvel environnement. Groupama Grand Est comme GMA ont mis en place les indicateurs nécessaires à la mise sous contrôle du Groupe pour surveiller les impacts de la pandémie (i) sur ses activités, (ii) son patrimoine et (iii) sa

couverture d'assurance, y compris la couverture en réassurance.

Par conséquent, cet événement postérieur à la clôture, certes significatif, n'est pas de nature à remettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'entreprise, qui a notamment prévalu dans l'élaboration des comptes au 31 décembre 2019.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et

réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle, tout comme le forfait médecin traitant qu'elle remplace depuis 2019, est comptabilisée en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 697,092 M€ au 31 décembre 2019. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant (voir paragraphe « Changements d'estimation » ci-après).

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière

additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,179 M€ au 31 décembre 2019.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 30,3 M€ au 31 décembre 2019.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision s'élève à 0,4 M€ au 31 décembre 2019 nette de réassurance.

Changements d'estimation :

➤ Assurance de personnes : les tables d'expérience en incapacité et invalidité ont fait l'objet d'une mise à jour et d'une certification par un actuaire indépendant.

Pour l'incapacité, les tables d'expériences déjà utilisées ont été mises à jour.

Pour l'invalidité, les tables utilisées jusqu'en 2018 étaient celles du BCAC. A partir de 2019, ces provisions sont estimées à partir de tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant (certification réalisée au 2^{ème} trimestre 2019).

➤ Rentes en service : la provision d'équilibre des rentes est désormais estimée, pour sa composante technique, hors dépendance, net de réassurance et sur la base de l'évolution technique sur l'exercice des rentes en service au 1^{er} janvier.

Ce changement permet d'apprécier de manière plus fiable l'évolution technique des rentes au cours de l'exercice. La réserve technique de 3,8 M€ constituée antérieurement brut de

réassurance est affectée pour 2 M€ à la réserve financière et pour 1,8 M€ à la réserve technique.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 51,8 M€ au 31 décembre 2019 (dont 40,5 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (9,9 M€) et provisions de sinistres à payer (1,4 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,34 % (75 % du TME de 0,45 %).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90 % visant à refléter l'environnement financier courant (0,5 % pour les contrats Groupama Autonomie). Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a l'objet d'une reprise de 2 M€ sur le risque Catastrophe Naturelle et s'élève à 16,172 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA).

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA.

2 Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et

la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses régionales détenant des certificats

mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie :

- sur une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes GMA détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est

évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2019, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2019 est de 7,17 M€ après une reprise nette de 0,053 M€ dans l'exercice.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions technique : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2019.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

3 Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte les créances à hauteur de 36,347 Millions d'euros.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 0,162 M€ et est représenté par des opérations de gestion courante pour un produit net de 0,433 M€, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour un produit net de 0,027 Million d'euros et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,298 M€.

Les autres produits non techniques sont de 3,546 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,754 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 12,191 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jour anniversaires) pour 7,120 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 3,700 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,009 M€ ;

- provisions pour contrôles fiscaux et autres risques pour 0,245 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,118 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 9,805 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 3,060 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 0,70 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,80 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 2,77 % pour un non-cadre de 18-34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,192 M€ et ont fait l'objet d'une dotation de provision de 0,157 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2019 est de 0,40 %.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,868 M€ et ont fait l'objet d'une dotation de provision de 0,048 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2019 est de 0,40 %.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	67 696	4 826	5 186	4 989		72 325
Total	67 696	4 826	5 186	4 989		72 325

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	59 811			2 083		61 894
Total	59 811			2 083		61 894

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 538			3		1 541
Total	1 538			3		1 541

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	61 349			2 086		63 435
Total	61 349			2 086		63 435

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	6 347	8 890
Total	6 347	8 890

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

						en K€
Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	91 475	5 001	6 224	5 745	1 606	94 391
3a Parts de sociétés	2 021			2 700		4 721
Total	93 496	5 001	6 224	8 445	1 606	99 112

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	42 715			2 559	1 154	44 120
3a Parts de sociétés						
Total	42 715			2 559	1 154	44 120

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109					109
3a Parts de sociétés	11					11
Total	120					120

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	42 824			2 559	1 154	44 229
3a Parts de sociétés	11					11
Total	42 835			2 559	1 154	44 240

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	48 651	50 162
3a Parts de sociétés	2 010	4 710
Total	50 661	54 872

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	271 186			88	88	271 186
3b Entreprises avec lien de participation	12 952				53	12 899
Total	284 138			88	141	284 085

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	87			970		1 057
3b Entreprises avec lien de participation	6 971				1 023	5 948
Total	7 058			970	1 023	7 005

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	87			970		1 057
3b Entreprises avec lien de participation	6 971				1 023	5 948
Total	7 058			970	1 023	7 005

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	271 099	270 129
3b Entreprises avec lien de participation	5 981	6 951
Total	277 080	277 080

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	414 110	4 469	4 469	148 759	144 137	418 732
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	414 110	4 469	4 469	148 759	144 137	418 732

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers						
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	44					44
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	44					44

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	44					44
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	44					44

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c Placements financiers	414 066	418 688
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total	414 066	418 688

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2019			2018		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	99 113	54 873	108 961	93 497	50 661	103 543
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	285 075	278 025	277 965	285 187	278 085	278 574
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	28 646	28 646	40 208	30 072	30 072	37 434
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	83 165	83 165	93 565	78 661	78 661	84 283
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	199 614	197 756	214 397	206 900	205 383	216 497
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 319	1 319	1 319	1 429	1 429	1 429
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	105 000	105 000	105 000	96 000	96 000	96 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	801 932	748 784	841 415	791 746	740 291	817 760

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2019			2018		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	92 823	48 593	99 707	89 962	47 137	97 359
Placement	37 766	22 630	46 621	34 940	19 817	43 755
Exploitation	55 057	25 964	53 086	55 022	27 320	53 604
2 Parts de sociétés immobilières	6 290	6 279	9 254	3 535	3 524	6 184
Placement	5 890	5 879	7 072	3 135	3 124	4 061
Exploitation	400	400	2 182	400	400	2 123
Total des placements immobiliers	99 113	54 873	108 961	93 497	50 661	103 543

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 586 664,64 € pour la décote amortie et à 3 015 440,35 € pour la prime de remboursement reprise, le montant de l'indexation est de 571 553,00 €.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 641 178,57 €

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	284 037	277 030	50	88	1

Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 727				-8	Chiffres 2019
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			79	65	Chiffres 2018
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	50		1 404	143	Chiffres 2018
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			19	11	Chiffres 2019

Note 8-1 : Les Créances

		2019				2018				en K€
Libellés	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL		
6a Créances nées d'opérations d'assurance	48 570	5 361	1 865	55 796	46 149	5 531	1 727	53 407		
6aa Cotisations acquises non émises	5 918			5 918	4 269			4 269		
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	42 652	5 361	1 865	49 878	41 880	5 531	1 727	49 138		
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 595			4 595	11 814			11 814		
6ba Réassureurs	2 953			2 953	365			365		
6bb Cédantes	1 642			1 642	11 449			11 449		
6c Autres créances	20 187	38 283	-784	57 686	57 668	1 304	-786	58 186		
6ca Personnel	9	175		184	4	175		179		
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	1 313			1 313	961			961		
6cc Débiteurs divers	18 865	38 108	-784	56 189	56 703	1 129	-786	57 046		
6d Capital appelé non versé										
Total	73 352	43 644	1 081	118 077	115 631	6 835	941	123 407		

Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

		en K€	
Libellé	2019	2018	
21 Assurés	49 878	49 138	
22 Intermédiaires d'assurance			
23 Coassureurs			
24 Réassureurs	4 595	11 814	
25 Cédantes			
Total	54 473	60 952	

Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	2019			2018		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	270 129	6 951	277 080	271 099	5 981	277 080
Actions, autres titres à revenu variable	270 129	6 901	277 030	271 099	5 931	277 030
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		50	50		50	50
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	448 909		448 909	430 853		430 853
Prov. Primes non acquises (Non vie)	25 378		25 378	23 659		23 659
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	312 486		312 486	300 353		300 353
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	111 045		111 045	106 841		106 841
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	4 595		4 595	11 814		11 814
Débiteurs divers	11 200	102	11 302	18 886	274	19 160
Capital appelé non versé						
Comptes courants				16 524		16 524
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	734 833	7 053	741 886	749 176	6 255	755 431

Note 10 : Compte de régularisation Actif

Libellés	en K€	
	2019	2018
A Actifs réserve de propriété		
B Compte de régularisation actif	17 147	16 249
Intérêts acquis non échus	4 383	4 691
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	10 412	8 825
Frais d'acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	587	602
Autres comptes de régularisation Actif	1 765	2 131
Evaluations techniques de réassurance		
C Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2018	affectation résultat 2018	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	imputation dépréciation durable	variation 2019	en K€
							2019
1a Fonds d'établissement	46 582						46 582
1d Autres réserves	360 444						363 212
Réserve statutaire	60 849	2 768					63 617
Réserve spéciale PVLT 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	299 595						299 595
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	95 913		-1 340			15 752	110 325
1f Résultat de l'exercice	18 519		-18 519			13 465	13 465
Total	521 458		-19 859			29 217	533 584

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	2019			2018		en K€
	Dotations	Reprises	2019	Dotations	Reprises	2018
Amortissements dérogatoires	298		3 700	299		3 402
Provisions pour litiges	103	113	1 009	20	295	1 019
Provisions pour risques	2	52	239	142	202	289
Provisions pour impôts	9		123	1 977	2 024	114
Provisions pour pension	1 850	92	7 120		382	5 362
Total	2 262	257	12 191	2 438	2 903	10 186

Note 13 - 1 : Les dettes

en K€

Libellés	2019				2018			
	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 632	395		3 027	2 357	700		3 057
Assurés	2 632	395		3 027	2 357	700		3 057
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	10 720			10 720	2 894			2 894
Réassureurs								
Cédantes	10 720			10 720	2 894			2 894
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d Dettes envers établissements de crédit	5 406			5 406	4 537			4 537
7e Autres dettes	45 630	2 361	2 850	50 841	50 289	2 308		52 597
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		361		361		308		308
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	12 384			12 384	12 903			12 903
7ed Etat, sécurité sociale	15 972			15 972	14 506			14 506
7ee Créanciers divers	17 274	2 000	2 850	22 124	22 879	2 000		24 879
Total	64 388	2 756	2 850	69 994	60 075	3 008		63 083

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

Libellés	en K€		Provisions Factures non reçues	en K€	
	2019	2018		2019	2018
21 Assurés	3 027	3 057	Fournisseurs	2 566	3 277
22 Intermédiaires d'assurances			Fournisseurs d'immo		
23 Coassureurs			Salariés	137	138
24 Réassureurs	8 221		Administrateurs	38	4
25 Cédantes	2 498	2 894		2 741	3 419
Total	13 746	5 951			

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

K€

Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +
2018	-152,5	3 228,2	95,0	
2019	-54,0	3 313,0	84,0	20,0

Note 14 : Dettes envers le groupe

en K€

Libellés	Entreprises liées	2019 Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	2018 Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov. part des benef. et rist. (vie)						
Prov. part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance						
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit						
Autres dettes	7 333	1 233	8 566	10 883	1 216	12 099
Compte régularisation passif						
TOTAL	7 333	1 233	8 566	10 883	1 216	12 099

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	en K€	
	2019	2018
B Compte de régularisation passif	3 053	2 944
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 053	2 944
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				en K€
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1 Engagements reçus		8			8
2 Engagements donnés			-88	-3 258	-3 346
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-88		-88
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-3 258	-3 258
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		8	-88	-3 258	-3 338

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Primes brutes émises	615 077	589 184
Assurance directe en France	615 077	589 184
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Entrées de portefeuille	3 976	
Primes	1 190	
Sinistres	2 786	
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2019				2018			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3 Produits des placements	1 045	54	23 949	25 048	89 786	1	27 182	116 969
5 Charges des placements	195	53	5 855	6 103	88 941		5 747	94 688
Total des placements	850	1	18 094	18 945	845	1	21 435	22 281

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2019				2018			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	195		2 076	2 271	201		1 228	1 429
5b Autres Charges de placements			3 098	3 098			3 174	3 174
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		53	681	734	88 740		1 345	90 085
Total charges de placements	195	53	5 855	6 103	88 941		5 747	94 688

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2019				2018			
	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 045	1	16 653	17 699	1 046	1	17 034	18 081
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			6 943	6 943	1		6 745	6 746
3ac Revenus des autres placements	1 045	1	9 710	10 756	1 045	1	10 289	11 335
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements		53	1 388	1 441	88 740		1 711	90 451
3c Profits provenant de la réalisation des placements			5 908	5 908			8 437	8 437
Total produits de placements	1 045	54	23 949	25 048	89 786	1	27 182	116 969

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2019	2018
Commissions d'acquisition	8 408	7 923
Commissions d'administration	375	371
Commissions sur sinistres	652	622
Total	9 435	8 916

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

en K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	57 100	9 418	12 479	10 650	2 278	380	92 305
Salaires	39 687	6 520	11 477	7 596	1 586	259	67 125
Pensions de retraite							
Charges sociales	16 636	2 639	4 580	3 203	668	109	27 835
Autres *	777	259	-3 578	-149	24	12	-2 655
Charges externes	16 829	3 550	5 745	7 443	578	85	34 230
Impôts et taxes	7 145	1 308	2 190	4 879	286	70	15 878
Autres charges de gestion courante	158	35	600	883	6	1	1 683
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-94	16	-30	-26	6	-1	-129
Dotations aux amort. et prov.	2 910	694	680	1 481	117	12	5 894
Total reventilation	84 048	15 021	21 664	25 310	3 271	547	149 861
Impact Amaline*	488	686	110	61			1 345
Total Général	84 536	15 707	21 774	25 371	3 271	547	151 206

* Dans le cadre de la reprise du portefeuille d'Amaline en 2019, les charges ont été comptabilisées directement en compte de destination (hors reventilation). Les impacts sont présentés ci-dessus.

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

en K€

Libellés	2019	2018
Salaires	67 125	67 580
Pensions de retraite		
Charges sociales	27 835	30 385
Autres	-2 655	-3 962
Total	92 305	94 003

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €				
Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	1 071	587	1 658
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	14 504	5 130	19 634
BOILLIN Sophie	Vice-président	13 537	4 612	18 149
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	10 797	6 876	17 673
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	1 725	2 157	3 882
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	3 250	2 047	5 297
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	10 235	6 026	16 261
DIDIER Guillaume	Directeur Général	270 145	36 742	306 887
DROUHARD Jean	Membre du bureau	10 480	5 984	16 464
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	1 821	2 704	4 525
FISCHER Marie	Membre du bureau	5 511	998	6 509
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	10 320	4 093	14 413
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 320	6 532	16 852
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 376	394	1 770
LOSSER Rémy	Vice-président	13 224	4 056	17 280
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	14 824	4 697	19 521
MENONVILLE Aline	Administrateur	1 216	824	2 040
MICHEL Lucette	Administrateur	4 368	3 179	7 547
MORQUE Géraldine	Administrateur	864	343	1 207
OSTE Sophie	Administrateur	4 032	1 958	5 990
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	2 066	547	2 613
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	10 320	6 790	17 110
SAPIN Corinne	Administrateur	3 000	352	3 352
SCHMITT François	Président	24 060	1 595	25 655
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	10 480	6 378	16 858
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	1 984	1 432	3 416
VARNEY Sari	Administrateur	1 200	127	1 327
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	10 320	4 056	14 376
WOLF Thierry	Administrateur	2 996	1 986	4 982
Totaux		470 046	123 202	593 248
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		127 600	583	128 183
BARTHOD Jean-Louis		6 050	2 277	8 327
LOSSER Rémy		37 050	1 563	38 613
MATHIEU Jérôme			157	157
Totaux généraux		640 746	127 782	768 528

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Impôts exigible	-577	1 785
Impôts différés		
Provision N	12 353	96
Provision N-1	-835	-646
Charge d'impôts	10 941	1 235

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 020	2 778
Autres répartitions	-2	-11
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	11 447	15 752
Total	13 465	18 519

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	13 465	18 519
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	13 465	18 519

Note 22 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 23 : Résultat technique 2019 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels		Automobile		
	Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	158 240	14 872	71 006	103 164	174 170
1a. Primes	160 105	14 867	72 145	105 125	177 270
1b. Variation des primes non acquises	1 865	-5	1 139	1 961	3 100
					0
2 Charges des prestations	106 145	10 301	31 380	75 695	107 075
2a. Prestations et frais payés	109 948	12 612	46 148	74 461	120 609
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-3 803	-2 311	-14 768	1 234	-13 534
					0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	52 095	4 571	39 626	27 469	67 095
					0
5 Frais d'acquisition	23 861	2 275	10 620	15 475	26 095
6 Autres charges de gestion nettes	7 040	661	3 157	4 607	7 764
					0
B CHARGES D'ACQUISITION	30 901	2 936	13 777	20 082	33 859
					0
7 Produits des placements	1 925	134	2 091	468	2 559
8 Participation aux résultats					0
					0
C SOLDE FINANCIER	1 925	134	2 091	468	2 559
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	40 038	3 312	26 835	39 338	66 173
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	25 337	2 653	16 925	21 888	38 813
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 395	-653	-12 370	488	-11 882
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 840	547	4 421	6 035	10 456
					0
D SOLDE DE REASSURANCE	-10 256	-765	-17 859	-10 927	-28 786
					n
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	12 863	1 004	10 081	-3 072	7 009
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	18 500	31	13 321	17 932	31 253
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	16 635	36	12 182	15 970	28 152
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	68 043	4 854	243 472	17 783	261 255
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	72 986	6 610	259 559	16 549	276 108
18 Autres provisions techniques (clôture)	72 611	3 861	70 728		70 728
19 Autres provisions techniques (ouverture)	71 471	4 416	69 408		69 408

Note 23 : Résultat technique 2019 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages aux biens			
	Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	88 363	47 970	72 993	209 326
1a. Primes	89 584	48 142	73 066	210 792
1b. Variation des primes non acquises	1 221	172	73	1 466
				0
2 Charges des prestations	57 191	36 169	59 381	152 741
2a. Prestations et frais payés	54 029	33 923	45 343	133 295
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 162	2 246	14 038	19 446
				0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	31 172	11 801	13 612	56 585
				0
5 Frais d'acquisition	13 190	7 218	11 050	31 458
6 Autres charges de gestion nettes	3 921	2 117	3 212	9 250
				0
B CHARGES D'ACQUISITION	17 111	9 335	14 262	40 708
				0
7 Produits des placements	1 193	866	717	2 776
8 Participation aux résultats				0
				0
C SOLDE FINANCIER	1 193	866	717	2 776
				0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	34 702	18 447	39 159	92 308
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	16 480	14 560	20 871	51 911
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	2 142	-3 463	6 205	4 884
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats				0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 285	2 734	6 642	14 661
				0
D SOLDE DE REASSURANCE	-10 795	-4 616	-5 441	-20 852
				n
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	4 459	-1 284	-5 374	-2 199
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	19 003	5 731	508	25 242
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	17 782	5 559	435	23 776
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	96 306	66 257	60 132	222 695
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	93 192	64 364	45 587	203 143
18 Autres provisions techniques (clôture)	7 887	2 851	9 009	19 747
19 Autres provisions techniques (ouverture)	7 840	2 497	9 515	19 852

Note 23 : Résultat technique 2019 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	18 276	2 225	11 000	11 153	420
1a. Primes	18 424	2 232	11 136	11 491	420
1b. Variation des primes non acquises	148	7	136	338	
2 Charges des prestations	33 468	-39	5 660	6 452	22
2a. Prestations et frais payés	2 266	448	5 030	5 853	30
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	31 202	-487	630	599	-8
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-15 192	2 264	5 340	4 701	398
5 Frais d'acquisition	2 746	304	1 656	1 667	54
6 Autres charges de gestion nettes	809	89	490	502	16
B CHARGES D'ACQUISITION	3 555	393	2 146	2 169	70
7 Produits des placements	215	58	150	2	1
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	215	58	150	2	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	13 026	907	4 115	10 664	241
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	1 495	323	1 452	5 569	9
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	24 404	-309	184	571	-3
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	704	235	648	1 155	48
D SOLDE DE REASSURANCE	13 577	-658	-1 831	-3 369	-187
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	-4 955	1 271	1 513	-835	142
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 540	273	1 681	2 567	40
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 392	266	1 545	2 229	40
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	36 312	1 974	9 607	2 592	20
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	3 618	2 455	8 977	1 993	28
18 Autres provisions techniques (clôture)	4 073	9 077			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	5 566	9 083			

Note 23 : Résultat technique 2019 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 618	753	5 971	11 900	619 924
1a. Primes	1 617	753	5 971	11 970	627 048
1b. Variation des primes non acquises	-1			70	7 124
2 Charges des prestations	143	313	4 949	12 532	439 762
2a. Prestations et frais payés	172	-269	4 111	11 178	405 283
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-29	582	838	1 354	34 479
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 475	440	1 022	-632	180 162
5 Frais d'acquisition	244	91	905	776	92 132
6 Autres charges de gestion nettes	71	26	262	777	27 757
B CHARGES D'ACQUISITION	315	117	1 167	1 553	119 889
7 Produits des placements	2	48	639		8 509
8 Participation aux résultats					0
C SOLDE FINANCIER	2	48	639	0	8 509
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	607	243	1 928		233 562
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	51	-122	1 193		128 684
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-9	202	343		16 337
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	112	42	329		34 777
D SOLDE DE REASSURANCE	-453	-121	-63	0	-53 764
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	709	250	431	-2 185	15 018
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	93			120	82 340
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	93			50	75 214
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	66	3 718	48 755	37 201	697 092
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	95	3 136	47 917	35 910	662 976
18 Autres provisions techniques (clôture)				582	180 679
19 Autres provisions techniques (ouverture)				519	180 315

Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2019	2018
Provisions pour risques en cours	864	2 313
Prévisions de recours à encaisser	29 504	32 173
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	662 978	683 431
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	178 826	197 117
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	451 486	442 556
BONI/MALI (=11-12-13)	32 666	43 758

Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Exercice 2017					
Réglements	229 347	219 999	113 469		
Provisions	60 398	71 468	159 416		
Total des sinistres (S)	289 745	291 467	272 885		
Primes acquises (P)	412 097	412 593	408 805		
S/P	70,31%	70,64%	66,75%		
Exercice 2018					
Réglements	240 849	231 435	197 168	142 990	
Provisions	46 645	43 091	67 104	151 544	
Total des sinistres (S)	287 494	274 526	264 272	294 534	
Primes acquises (P)	412 060	412 536	409 521	416 462	
S/P	69,77%	66,55%	64,53%	70,72%	
Exercice 2019					
Réglements	245 040	235 764	211 096	229 144	130 875
Provisions	39 223	27 772	51 801	76 674	183 326
Total des sinistres (S)	284 263	263 536	262 897	305 818	314 201
Primes acquises (P)	412 060	412 519	409 210	417 259	434 433
S/P	68,99%	63,88%	64,25%	73,29%	72,32%

Note 26 : Personnel

Libellés des comptes	<i>nb</i>	
	2019	2018
Total personnel commercial	659	651
Direction	2	2
Cadres	114	109
Non cadres	543	540
Total autre personnel	908	907
Direction	10	10
Cadres	299	293
Non cadres	599	604
TOTAL DU PERSONNEL	1 567	1 558
Membres des organes d'administration	221	215
Rémunérations allouées exercice	221	215
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	1 808	2 038
Rémunérations allouées exercice	1 808	2 038
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	en K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
a) Fonds d'établissement	1 391	25 401	46 578	46 582	46 583
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	588 403	585 621	585 919	598 807	619 924
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	33 827	32 670	37 113	-63 061	33 086
c) Impôts sur les sociétés	-9 459	-5 374	-13 361	-1 235	-10 941
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	17 214	17 712	24 357	18 519	13 465
III PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 470	1 485	1 481	1 512	1 525
b) Montant de la masse salariale	97 531	95 700	101 135	102 253	100 383
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 363	2 252	2 504	2 942	2 687

4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2019



**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 Décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 Décembre 2019)

Aux sociétaires,

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route de Hausbergen

BP 30014 Schiltigheim

67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles	
<i>(Se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Au 31 décembre 2019, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 17% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;

<p>hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuares. - Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.
---	---

<p><i>Evaluation des provisions pour sinistres non vie</i></p>	
<p><i>(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)</i></p>	
<p>Point clé de notre audit</p>	<p>Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit</p>
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 697,092 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des

<p>notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie 3.1 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>provisions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.
---	---

<p><i>Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance</i></p> <p><i>(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)</i></p>	
<p>Point clé de notre audit</p>	<p>Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit</p>
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2019, la provision pour risques croissants brute de réassurance s'élève à 40,5 M€.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • taux d'actualisation ; 	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de contrôle interne et la réexécution du calcul de manière indépendante ; • Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation ; - La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. | |
|--|--|

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par l'assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet EXCO SOCODEC.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO SOCODEC dans la 12^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
Bénédicte vignon
Signé par : BÉNÉDICTE VIGNON
Heure de signature : 30/04/2020 | 12:53:52 CEST
O : PricewaterhouseCoopers Audit, OU : 0002 672006483
C : FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
5F5E33F8F2204B6698687654BF44814

Bénédicte Vignon

EXCO SOCODEC

DocuSigned by:

17CFC203BB924CC...

Olivier Gallezot

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2019



**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route de Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
Bénédicte Vignon
Signé par : BENEDICTE VIGNON
Heure de signature : 30/04/2020 | 12:53:52 CEST
O : PricewaterhouseCoopers Audit, OU : 0002 672006483
C : FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
5F5E33F8F2204B66988687654BF44814

Bénédicte Vignon

EXCO SOCODEC

DocuSigned by:

17CFC203BB924CC...

Olivier Gallezot

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DE RACHAT ET UTILISATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES 2019



**Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et
d'utilisation des certificats mutualistes de la Caisse Régionale
d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2019**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux sociétaires,
Groupama Grand Est
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 16 mai 2018, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% du montant total des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations relatif aux conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
Benedicte.vignon
Signé par : BENEDICTE VIGNON
Heure de signature : 30/04/2020 | 12:53:53 CEST
O : PricewaterhouseCoopers Audit, OU : 0002 672006483
C : FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
5F5E33F8F2204B6688687654BF44814

Bénédicte Vignon

EXCO SOCODEC

DocuSigned by:
Olivier Gallezot
17CFC203BB924CC...

Olivier Gallezot

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020





PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 19 MAI 2020

**CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST**

Préambule :

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus qui requiert l'adoption de mesures adaptées, le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est a, lors de sa réunion du 03 avril dernier, décidé que l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020 se tiendrait à distance par la mise en place d'un moyen de télécommunication adapté et que les sociétaires seraient invités à faire part de leurs intentions de vote dans le cadre d'un vote par procuration ou par correspondance, s'il y a lieu dans un format électronique.

Il a également donné tous pouvoirs au Président ou au Directeur général afin de mettre en place une procédure adaptée de diffusion et de collecte desdits votes.

Dans ce contexte, les sociétaires, c'est-à-dire les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est, ont été appelés à exprimer leur vote par correspondance via une procédure sécurisée, entre le 28 avril 2020 et le 11 mai 2020 inclus.

Au préalable, ils ont été destinataires de tous les documents nécessaires pour voter.

Les membres du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est se sont réunis le 19 mai 2019 en Assemblée générale mixte à 09h30 en visioconférence via Teams, sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2019
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2021
- 8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9^{ème} résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 10^{ème} résolution : Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire
- 11^{ème} résolution : Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant

2. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- 12^{ème} résolution : Modification des statuts
- 13^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Constitution du bureau

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- **Mme Marie Fischer**, Présidente de la Caisse locale du Rhin au Sundgau (68) ;
- **M. Thierry Payet**, Administrateurs salarié.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

M. Didier Guillaume, Directeur général.

Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale est une Assemblée générale mixte car son ordre du jour comporte des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et une modification des statuts de la Caisse régionale relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire qui doit statuer à la majorité des deux tiers.

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée générale mixte doit réunir le tiers au moins des Caisses locales, soit **84** Caisses locales sur un total de **251**.

Or, **238** Caisses locales ont émargé et 236 ont voté.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président remercie les personnes présentes à distance.

Il rappelle que le rapport moral a été adressé à l'ensemble des Présidents de Caisse locale. Puis avec M. Guillaume, il présente les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

M. Bournigal commente dans le détail le compte de résultat ainsi que la marge de solvabilité, au 31 décembre 2019.

Le Président revient sur les principales activités institutionnelles avec notamment, l'élection de 6 nouvelles Administratrices et la mise en place de 3 nouvelles instances à savoir :

- la Commission Qualité de Services aux Sociétaires ;
- le Groupe de Travail (GT) Pro ;
- le Comité d'Ethique et de Déontologie.

M. Guillaume reprend les points saillants sur le plan opérationnel de l'exercice passé : la qualité de service, le programme GGE 2020, les certificats mutualistes et les partenariats.

Puis ils laissent la parole aux Administrateurs et répond aux questions posées.

M. Andréo souhaite connaître les conséquences de la décision prise par le Crédit Mutuel-CIC.

M. Guillaume rappelle que l'AGEA, fédération des agents généraux, a alerté l'ACPR sur les primes forfaitaires débloquées par le bancassureur pour couvrir la perte d'exploitation de ses

clients et a porté plainte. Notre organe de tutelle a annoncé qu'elle allait établir un état des lieux des principaux contrats commercialisés sur le marché français dans le cadre de l'exercice de ses missions de supervision prudentielle et de suivi des pratiques commerciales. Nous attendons les conclusions de l'ACPR.

L'équivalent du geste du Crédit Mutuel correspond, pour le Groupe, à un budget de 700 M€. A GGE, nous avons un contrat groupe « Gîtes 67 » qui, dans le cadre de la perte d'exploitation, représente une indemnisation de 910 K€. Nous envisageons d'attendre cet automne afin de mieux cerner les impacts de la crise et prendre une décision à l'égard de nos clients professionnels touchés par la crise sanitaire. Nous ferons ainsi un état des lieux et déciderons d'actions fortes pour l'exercice 2021.

Mme Sapin s'interroge quant à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant. M. Gallezot lui répond qu'il n'intervient que si le titulaire démissionne ou est défaillant.

Mme Vignon et M. Gallezot, Commissaires aux Comptes, donnent ensuite lecture des différents rapports.

M. Guillaume donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Puis il communique les résultats des votes par correspondance effectués par les délégués des Caisses locales.

A TITRE ORDINAIRE

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de Groupama Grand Est du 14 mai 2019, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :
233..... voix pour
0..... voix contre
3..... abstentions

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :
231..... voix pour
0..... voix contre
5..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :
231..... voix pour
0..... voix contre
5..... abstentions

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 13 juin 2019, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 1 401,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de Secours des Caisses locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

Résultat du vote :
225..... voix pour
4..... voix contre
7..... abstentions

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 13 465 260,83 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 1 346 526,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 673 263,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 11 446 872,83 euros ;

et par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses locales pour 1 401,00 euros conformément à la résolution n°4.

Résultat du vote :
231..... voix pour
1..... voix contre
4..... abstentions

6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 095 003,89 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 2,50 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous

forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

Résultat du vote :

223..... voix pour

3..... voix contre

10..... abstentions

7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2021

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'Administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2021 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2021

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2021 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2021 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2021 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2021, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2021 sera de -2 points par rapport à un taux estimé de 359 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2021, pour les rachats au titre de l'année 2021.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2021 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2021 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2021 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2021.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2021 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2021, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2021 comme suit :

- au 30 juin 2021 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2021 ; et
- au 31 décembre 2021 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2022.

Résultat du vote :
229..... voix pour
0..... voix contre
7..... abstentions

FJ
6/9
DL

8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2019 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'Administration, soit 199 901 euros.

Pour l'exercice 2020, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'Administration à 250 000 euros.

Résultat du vote :

223..... voix pour

4..... voix contre

9..... abstentions

9^{ème} résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée générale ratifie la cooptation du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 février 2020 en vue de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Philippe Thiébaud, Président de la Caisse locale de Belfort, en remplacement de M. Jean Drouhard, démissionnaire. A ce titre, il rejoint la 2^{ème} série sortante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat du vote :

230..... voix pour

0..... voix contre

6..... abstentions

10^{ème} résolution : Renouvellement d'un commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet EXCO-SOCODEC, à Dijon, 51 avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, représenté par Monsieur Olivier Gallezot.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Résultat du vote :

228..... voix pour

1..... voix contre

7..... abstentions

11^{ème} résolution : Renouvellement d'un commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Isabelle Marcou, à Tarbes (65000), 24 rue Georges Magnoac.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

F1

DC

Résultat du vote :
229..... voix pour
0..... voix contre
7..... abstentions

A TITRE EXTRAORDINAIRE

12^{ème} résolution : Modification des statuts

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de ratifier les dispositions prises dans le cadre de l'assouplissement du principe de territorialité, à savoir la possibilité pour la Caisse régionale, Groupama Grand Est, d'intervenir en dehors de sa circonscription statutaire, avec l'accord des autres Caisses régionales intéressées, et à la condition que la part de ces opérations dans l'encaissement total de la Caisse régionale demeure d'importance limitée et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts de la Caisse régionale, Groupama Grand Est, qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

« Le siège de la Caisse Régionale est établi à Schiltigheim (Bas-Rhin), 101 route de Hausbergen, où les caisses sociétaires font élection de domicile attributif de juridiction.

Il pourra être transféré en toute autre ville située dans la circonscription de la Caisse Régionale, par simple décision du Conseil d'administration.

La circonscription de la Caisse Régionale comprend les départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, des Vosges et du Territoire de Belfort.

Elle pourra être étendue par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

La Caisse Régionale peut réaliser des opérations en-dehors de sa circonscription, avec l'accord des autres caisses régionales intéressées, et à la condition que la part de ces opérations dans l'encaissement total de la Caisse Régionale demeure d'importance limitée.

La Caisse Régionale peut en outre exercer des activités :

- *en régime de liberté d'établissement prévu par les directives assurance non-vie de l'Union Européenne, dans le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, en qualité de réassureur substitué aux Caisses Locales conformément aux dispositions de l'article R.322-132 du Code des assurances ;*
- *en régime de libre prestation de services prévu par les directives européennes précitées dans le territoire de l'Espace Economique Européen, en qualité de réassureur substitué aux Caisses Locales conformément aux dispositions de l'article R.322-132 du Code des assurances.*

Enfin, la Caisse Régionale peut réassurer des risques que ses autres sociétaires (tel que ce terme est défini à l'article 6§C) assurent en régime de liberté d'établissement ou en régime de libre prestation de services dans le territoire de l'Espace Economique Européen ».

Résultat du vote :
225..... voix pour
2..... voix contre
9..... abstentions

13^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Résultat du vote :

230..... voix pour

1..... voix contre

5..... abstentions

A l'occasion des votes, les Présidents de Caisse locale ont posé des questions portant sur le Covid-19, la résolution relative à la territorialité, la MRC, l'âge limite des Présidents de Caisse locale. Des réponses ont été préparées et seront diffusées.

A l'issue de cette partie statutaire, M. Guillaume communique quelques informations sur le Groupe et sur Groupama Grand Est.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale de Groupama Assurances Mutuelles se tiendra à distance le 18 juin 2020.

Notre Caisse régionale y sera représentée par 25 délégués (les 16 membres du Bureau et les 9 Administrateurs les plus anciens).

Une réunion préparatoire est prévue le 03 juin à 09h30 à distance dont les modalités seront communiquées prochainement.

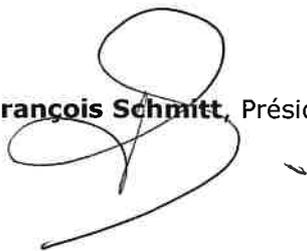
Eu égard au contexte, le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est qui devait se tenir en Moselle, se réunira le 29 juin 2020 au siège, à distance ou en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale mixte à 12 h 05.

Pour copie certifiée conforme

Signatures :

M. François Schmitt, Président



M. Didier Guillaume, Secrétaire de séance



Mme Marie Fischer, Assesseur

M. Thierry Payet, Assesseur

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION





Groupama
Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Didier Guillaume
Directeur Général